

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 04977
Numéro SIREN : 450 807 896
Nom ou dénomination : CLEAN SOLS

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2018 sous le numéro de dépôt 5519

5519

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SAS CLEAN SOLS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 57-5 Rue Marcel Dassault		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 5 0 8 0 7 8 9 6 0 0 0 2 9		Néant ☐ *						
		Exercice N. clos(e), 30092017	N-1 30092016					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	12 497	AC	1 626	10 872	11 122
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8 109	AS	5 000	3 109	3 429
		Autres immobilisations corporelles	AT	157 026	AU	147 101	9 925	15 870
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BO			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	87 677	BI		87 677	87 677
TOTAL (II)		BJ	265 309	BK	153 727	111 583	118 099	
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 558 417	BY		1 558 417	2 165 748
		Autres créances (3)	BZ	271 786	CA		271 786	384 050
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	255 016	CG		255 016	53 943	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	6 534	CI		6 534	6 963	
	TOTAL (III)	CJ	2 091 754	CK		2 091 754	2 610 705	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 357 063	IA	153 727	2 203 336	2 728 803	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise SAS CLEAN SOLS			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	516 896	498 056	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	42 336	88 840	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	669 232	696 896
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	45 653	41 370	
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR	45 653	41 370
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	17 595	27 713	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	141 568	70 784	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	962 413	1 573 796	
	Dettes fiscales et sociales	DY	295 239	266 829	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	41 637	13 576	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	30 000	37 840	
		TOTAL (IV)	EC	1 488 452	1 990 538
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
		TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 203 336	2 728 803
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 481 459	1 973 306		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	327	478		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CLEAN SOLS							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 000	FB		FC	1 000		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		7 667	
		FG	4 428 111	FH		FI	4 428 111	4 907 805	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 429 111	FK		FL	4 429 111	4 915 472	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	56 390	55 809	
	Autres produits (1) (11)					FQ	583	5 919	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 486 084	4 977 200	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 530 556	1 893 112	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 209 329	2 264 137	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	27 802	27 364	
	Salaires et traitements *					FY	368 701	390 123	
	Charges sociales (10)					FZ	231 579	243 378	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	15 526	23 660	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	45 653	41 370
	Autres charges (12)					GE	361	1 172	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 429 505	4 884 315	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	56 579	92 884		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	213		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		2 997	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 176	1 277	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	1 176	1 277		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 176)	(1 277)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	55 616	88 610		

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise SAS CLEAN SOLS				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	417	78 042	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	417	78 042	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	505	809	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	145	45 689	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	650	46 498	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(233)	31 544	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	13 047	31 314	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 486 714	5 055 241	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 444 378	4 966 401	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	42 336	88 840	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	9 053	9 070
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	540	357
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	15 020	10 399
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES					505		
CESSIONS IMMOBILISATIONS						417	
CESSIONS IMMOBILISATIONS					145		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS CLEAN SOLS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	12 497	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	6 759	KT		KU	1 350
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	126 244	KW		KX	3 681	
		Matériel de transport *			KY	13 794	KZ		LA	820	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	9 379	LC		LD	3 304	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	168 674	LO		LP	9 154	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	87 677	1U		1V	500		
TOTAL IV				LQ	87 677	LR		LS	500		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	256 351	ØH		ØJ	9 654
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	12 497	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	8 109	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	129 925	
		Matériel de transport			IV		MP	196	MQ	14 418	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	12 683	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG	196	NH	177 632	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	500	2F	87 677		
TOTAL IV				I3		NJ	500	NK	87 677		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	696	ØL	265 309

Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CLEAN SOLS

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CLEAN SOLS													Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE		PF		PG		PH				
Terrains				PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV	1 376	PW	250	PX		PY	1 626			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	3 330	QA	1 670	QB		QC	5 000			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	117 925	QE	6 165	QF		QG	124 090			
	Matériel de transport			QH	9 164	QI	4 821	QJ	51	QK	13 934			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	6 458	QM	2 619	QN		QO	9 077			
corporelles	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT				
	TOTAL III			QU	138 252	QV	15 526	QW	51	QX	153 727			
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ØN	138 252	ØP	15 526	ØQ	51	ØR	153 727			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO						
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : SAS CLEAN SOLS							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	41 370	4F	45 653	4G	41 370	4H	45 653
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	41 370	TV	45 653	TW	41 370	TX	45 653
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	41 370	UB	45 653	UC	41 370	UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	45 653	UF	41 370			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.									

Désignation de l'entreprise : SAS CLEAN SOLS										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	87 677	UV		UW	87 677		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	1 558 417		1 558 417				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	501		501				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 150		1 150				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	29 569		29 569				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	93 734		93 734				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	13 955		13 955				
	Groupe et associés (2)			VC	107 409		107 409				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	25 468		25 468				
	Charges constatées d'avance			VS	6 534		6 534				
	TOTAUX			VT	1 924 416	VU	1 836 738	VV	87 677		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	327		327					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	17 268		10 275		6 992			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	962 413		962 413						
Personnel et comptes rattachés		8C	46 681		46 681						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	45 444		45 444						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	197 836		197 836					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 279		5 279					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	141 568		141 568						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	41 637		41 637						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	30 000		30 000						
TOTAUX		VY	1 488 452	VZ	1 481 459		6 992				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	9 947	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

CLEAN SOLS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 €
Siège social : 57-59 rue Marcel Dassault 93140 BONDY
450 807 896 RCS BOBIGNY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 MARS 2018

DEUXIEME DECISION

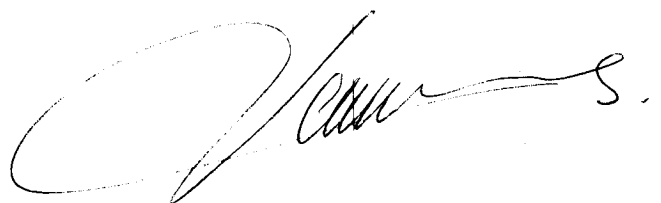
L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 42.336 €, de la manière suivante :

- En totalité au report à nouveau.

Il est rappelé en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercices	Dividendes
2013/2014	NEANT
2014/2015	NEANT
2015/2016	70.000 €

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE REPRESENTANT DU PRESIDENT



CLEAN SOLS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 €
Siège social : 57-59 rue Marcel Dassault 93140 BONDY
450 807 896 RCS BOBIGNY

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Monsieur,

Nous vous avons convoqué conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévues par les textes en vigueur qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais prescrits.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1°) *RESULTAT D'EXPLOITATION :*

L'exercice clos le 30 septembre 2017 a vu la réalisation d'un chiffre d'affaires net de 4.429.111 € tandis que celui de l'exercice antérieur était de 4.915.472 €.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 4.486.084 € et celui des charges d'exploitation s'élèvent à 4.429.505 € ; il en ressort donc un résultat d'exploitation de 56.579 €.

2°) *RESULTAT FINANCIER :*

Nous enregistrons un résultat financier négatif de 1.176 € composé uniquement de charges.

3°) *RESULTAT COURANT :*

Le résultat courant avant impôts est de 55.616 €.

4°) *RESULTAT EXCEPTIONNEL :*

Nous enregistrons un résultat exceptionnel négatif de 233 € composé de 417 € de produits et de 650 € de charges.



5°) RESULTAT DE L'EXERCICE :

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 42.336 € contre un résultat de 88.840 € pour l'exercice précédent.

6°) LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE SONT LES SUIVANTS :

Le chiffre d'affaires a été quasiment stable d'un exercice à l'autre, et les bénéfices ont légèrement diminué.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Pas d'évènement particulier.

III - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires est en progression, et le carnet de commandes est bien rempli pour 2019.

IV - RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT - INVESTISSEMENTS

Pas de dépenses particulières.

V - PRISES DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE

Néant.

VI - RESULTATS - AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 42.336 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- En totalité au report à nouveau.

Nous rappelons en outre les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

EXERCICE	MONTANT
2013/2014	NEANT
2014/2015	NEANT
2015/2016	70.000 €



VII - CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES

Nous vous indiquons par ailleurs que 9.650 € de dépenses ou charges non déductibles fiscalement au sens de l'article 39-4 du CGI ont été engagées au cours de l'exercice écoulé.

VIII - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, et de nos créances clients, par date d'échéance :

Factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice

	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs de 31 à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs de 61 à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs + de 90 jours
30/09/2016	208 408	612 900	217 144	385 255
30/09/2017	458 102	37 182	344 774	

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice

	Solde des créances clients à 30 jours	Solde des créances clients de 31 à 60 jours	Solde des créances clients à plus de 60 jours	Solde des créances clients Echues*
30/09/2016	382 866	280 835	987 391	
30/09/2017	456 171	106 969	624 343	

IX - MANDATS

Aucun mandat n'arrive à expiration.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.



Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

**LE REPRESENTANT
DU PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a series of loops and a final 'S' shape.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

CLEAN SOLS

SAS au capital de 100 000 euros

**Rapport
du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

**Exercice clos
le 30 septembre 2017**

**Siège social :
57-59 rue Marcel Dassault
93140 BONDY**

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

SAS CLEAN SOLS RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLEAN SOLS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ^{Erreur ! Signet non défini.} à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte séparation des exercices au niveau du chiffre d'affaires de votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

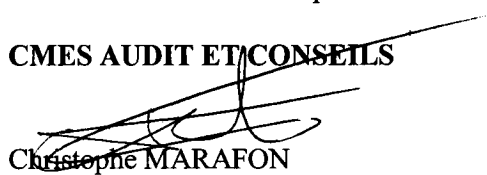
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cergy, le 12 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

CMES AUDIT ET CONSEILS



Christophe MARAFON

Commissaire aux Comptes